

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO ROUTES

CHAMBÉRY, LE 30 mars 2026

ROUTE DÉPARTEMENTALE N°1006

Aiton – Giratoire de la Taverne de l'Arc

> Restrictions de circulation du 10 au 11 avril 2026

Le Département de la Savoie réalise des travaux de réfection de la chaussée sur la RD 1006 au niveau du giratoire de la Taverne de l'Arc, commune d'Aiton.

La circulation sera totalement interrompue sur ce secteur du vendredi 10 avril à 5h au samedi 11 avril 20h.

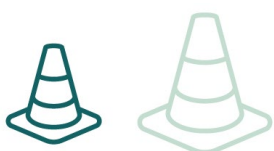
Des déviations seront mises en place :

Pour les véhicules légers et les cyclistes en provenance :

- de Chamoux-sur-Gelon, Bourgneuf et Chamousset par la RD 925 à destination de la Maurienne, déviation par la ZA d'Alp'Arc
- d'Aiton par la RD 925 à destination de la Maurienne, déviation par la RD 72
- du Pont Royal par la RD 1006 à destination de la Maurienne, déviation par Chamousset (RD204), Bourgneuf (RD925) et la ZA d'Alp'Arc
- de la Maurienne à destination d'Albertville et Aiton, déviation par la RD 72
- de la Maurienne à destination de Chambéry ou Grenoble déviation, par la ZA d'Alp'Arc

Pour les poids lourds >3,5t en provenance :

- de Saint-Pierre-d'Albigny à destination de la ZA d'Alp'Arc et à Val d'Arc, déviation obligatoire par A43, sortie 25 à Epierre et déviation RD1006 avec traversée d'Aiguebelle exceptionnellement autorisée
- de Saint-Jean-de-Maurienne à destination de la ZA d'Alp'Arc, emprunter la sortie 25 à Epierre et déviation par la RD 1006 avec traversée d'Aiguebelle



exceptionnellement autorisée. Les PL voulant sortir de la Maurienne auront l'obligation d'emprunter l'43 à partir de la sortie 25 (Epière).

La RD 72 de Aiton à Val d'Arc sera interdite aux poids lourds >3,5t pendant les travaux.

Suivant les conditions météorologiques, ces travaux pourront être décalés sur les jours suivants.

Vous pouvez retrouver l'information sur www.savoie-route.fr